

## Etablissements publics

### Arrêté du 28 mars 2002 portant nomination au comité technique paritaire spécial commun à l'ensemble des établissements publics chargés des parcs nationaux

NOR : ATEN0210152A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat ;  
Vu l'arrêté du 28 juin 1984 portant création d'un comité technique paritaire spécial commun à l'ensemble des établissements publics chargés des parcs nationaux ;  
Vu l'arrêté du 29 janvier 2002 portant attribution des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial commun à l'ensemble des établissements publics chargés des parcs nationaux ;  
Vu les propositions des organisations syndicales,  
Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés au comité technique paritaire spécial commun à l'ensemble des établissements publics chargés des parcs nationaux :

##### A. - Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Mme Barret (Christianne), directrice de la nature et des paysages, présidente ;
- M. Michel (Jean-Marc), directeur adjoint de la nature et des paysages ;
- M. Bland (François), chargé de la sous-direction des espaces naturels ;
- Mme Vrain (Monique), chargée du bureau du personnel, des établissements publics, des statuts et du dialogue social ;
- M. Moulinas (Gérard), directeur du parc national des Cévennes ;
- M. Sommier (Michel), directeur du parc national des Ecrins ;
- M. Brugière (Yves), directeur du parc national de la Guadeloupe ;
- M. Olivier (Louis), directeur du parc national du Mercantour ;
- M. Lopez (Emmanuel), directeur du parc national de Port-Cros ;
- M. Traub (Philippe), directeur du parc national de la Vanoise.

Membres suppléants :

- Mme Guichard (Dominique), chargée de la division des parcs nationaux ;
- Mme Arnold (Elisabeth), adjointe au chargé du département de la modernisation et de l'animation des services déconcentrés ;

- M. de Crozefon (Jean), directeur par intérim du parc national des Pyrénées Occidentales ;
- M. Buhot (Dominique), chargé de la mission de création du parc national marin d'Iroise ;
- Mme Caristan (Patricia), chargée de la mission d'études pour la création du parc de la Guyane ;
- M. Merlin (Jacques), chargé de la mission pour la création du parc national de l'Ile de la Réunion ;
- M. Cosson (Arnaud), directeur adjoint du parc national des Cévennes ;
- M. Decoud (Jean-Michel), directeur adjoint du parc national des Ecrins ;
- M. Landrieu (Gilles), directeur adjoint du parc national du Mercantour ;
- Mme Jensen (Nicole), directrice adjointe du parc national de Port-Cros.

##### B. - Représentants du personnel

\* Au titre du syndicat SNE-CFDT

Membres titulaires :

- Mme Laberdesque (Anne-Marie), parc national des Pyrénées-Occidentales ;
- Mme Virevaire (Myriam), parc national de Port-Cros ;
- M. Houard (Thierry), parc national du Mercantour ;
- M. Deluermoz (Gil), parc national du Mercantour ;
- Mme Sagot (Clotilde), parc national de la Vanoise ;
- M. Rival (André), parc national des Cévennes ;
- M. Baisset (Marcel), parc national des Ecrins ;
- M. Lubin (Adrien), parc national de la Guadeloupe.

Membres suppléants :

- M. Arthur (Christian), parc national des Pyrénées-Occidentales ;

- M. Tillmann (Michel), parc national de Port-Cros ;
- M. Commandre (Bernard), de l'atelier technique des espaces naturels ;
- M. Joulot (Christian), parc national du Mercantour ;
- M. Barraud (Rémy), parc national de la Vanoise ;
- Mme Lemmet (Sandrine), parc national des Cévennes ;
- M. Fougeray (Daniel), parc national des Ecrins ;
- Mme Patient (Anasthasie), parc national de la Guadeloupe.

Au titre du syndicat SNPPRN-CGT

Membres titulaires :

- M. Argoud (Philippe), parc national des Cévennes ;
- M. Guénin (Sébastien), parc national de Port-Cros.

Membres suppléants :

- M. Dalix (Jean-François), parc national de la Vanoise ;
- M. Bossu (Eric), parc national de Port-Cros.

#### Article 2

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

#### Article 3

La directrice de la nature et des paysages est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 28 mars 2002.

Le ministre de l'aménagement du  
territoire,  
et de l'environnement  
pour le ministre et par délégation :  
*La directrice de la nature et des paysages,*  
C. Barret